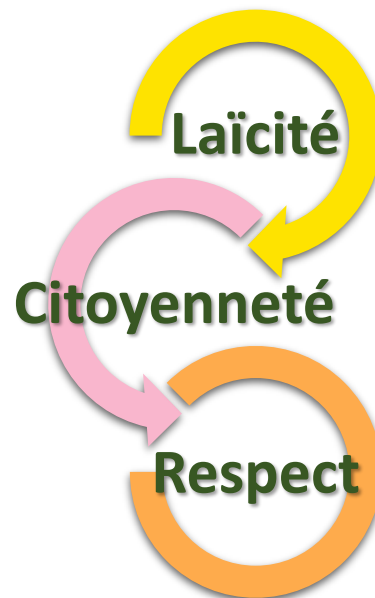


« Le grand handicap c'est d'être absent  
là où notre présence est utile »

Tamalo, Assistant de Recherche Bénévole I E R, Mali, Sikasso, 1989



## L'APAJH04, 48 ANS AU SERVICE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAPS

L'APAJH 04, organisme laïc à but non lucratif, a obtenu la reconnaissance d'utilité publique et la qualification d'assistance et de bienfaisance en avril 2020 par la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

☀ L'APAJH04 milite pour :



la **scolarisation** des enfants et des adolescents en situation de handicap



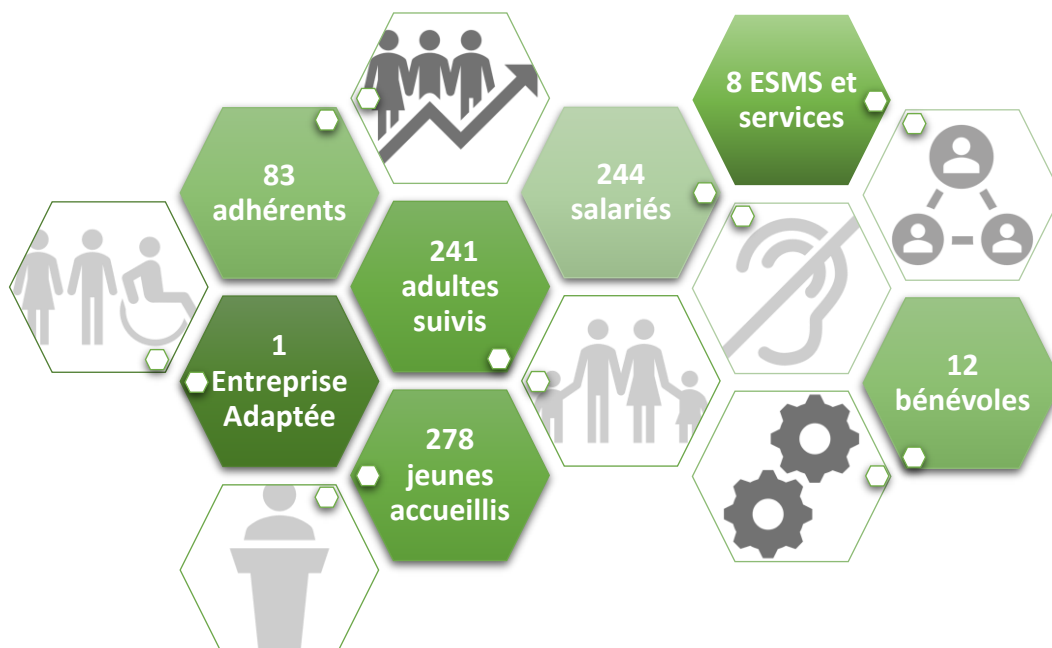
l'**autonomie** des adultes et pour l'exercice de leur pleine citoyenneté



l'amélioration continue de la **qualité du service** rendu aux jeunes accueillis et leurs familles



l'aide et l'**orientation** des personnes en situation de handicap



## ✿ Devenir adhérent pour :



Soutenir les valeurs de laïcité, de citoyenneté et de solidarité



Promouvoir l'idée que le handicap est l'affaire de tous



Participer à la vie de l'association et s'y impliquer plus étroitement



Appuyer la parole des personnes en situation de handicap vers les pouvoirs publics



Accompagner les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants pour faire respecter le droit



Défendre la dignité de la personne en situation de handicap, quel que soit le handicap ou bien l'âge



## ✿ Les recettes annuelles de l'association départementale se composent :



## ✿ En 2022, l'APAJH04 reste en contact avec ses adhérents

- Les adhérents sont invités à l'Assemblée Générale du mois de juin pour fêter les réussites de l'année écoulée et viser de nouveaux challenges



- Tout au long de l'année, les adhérents recevront par mails les dernières alertes du site internet afin d'être les premiers lecteurs des actualités



- Les adhérents reçoivent la revue nationale de la fédération APAJH



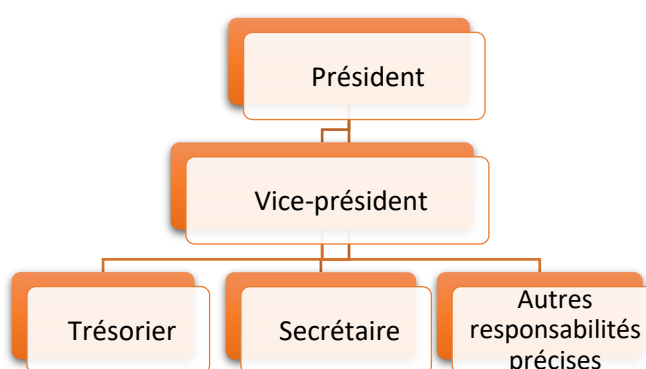
## ✿ En juin 2023, les élections et si vous veniez nous rejoindre ?

L'association départementale est administrée par un conseil d'administration composé de 21 membres adhérents, non-salariés de l'association, élus par l'Assemblée Générale à bulletin secret pour 6 ans. Le renouvellement des membres élus a lieu par tiers, tous les deux ans. En juin 2023, seront réélus un tiers des membres du Conseil d'administration.

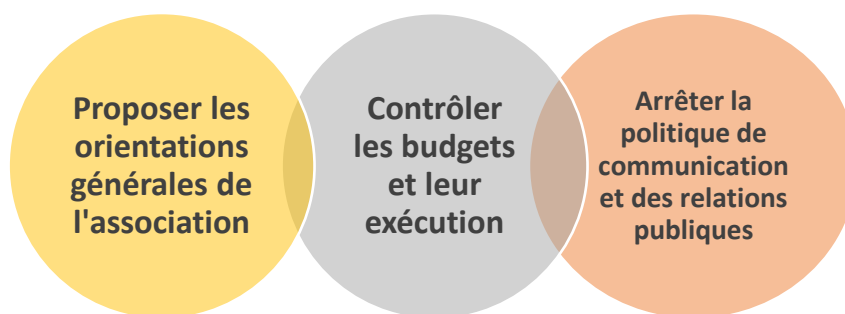
## ✿ En pratique, combien de temps un bénévole consacre à son association et pour quelles missions ?

Les administrateurs du Conseil d'Administration élisent les membres du bureau au scrutin secret tous les deux ans. Ils se réunissent 5 fois par an, au rythme d'une Assemblée Générale et de 4 Conseils d'Administration.

Les membres du bureau quant à eux, se retrouvent chaque semaine pour une réunion de secrétariat courant et 6 fois par an pour une réunion de bureau. Les membres du bureau sont rééligibles. Les représentants de l'association départementale doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils et civiques.



## ✿ Quels rôles pour ces instances ?



Vous avez encore des questions ?  
Contactez-nous ...

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés des Alpes-de-Haute-Provence

1 Bis avenue du Parc  
04160 Château-Arnoux  
04.92.64.44.11

[association@apajh04.fr](mailto:association@apajh04.fr)

<http://apajh04.fr>

